



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

N°2025/ST/447

**OBJET : AVENANT N° 1 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS
LA JOUERIE— SOCIETE LECUYER**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 2025/DG/298, portant attribution du marché de travaux pour la réfection de la toiture du centre de loisirs La Jouerie, à la société LECUYER, Siret 678 203 977 000 049,

CONSIDERANT L'intérêt de faire réaliser à la société LECUYER des travaux complémentaires rendus nécessaires pour la mise en conformité et l'amélioration du centre de Loisirs La Jouerie à Nangis,

CONSIDERANT le devis n°DEV-2025-1139 proposé par la société SAUSSINE, Siret 678 203 977 000 049,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de toiture du centre de loisirs La Jouerie, passé avec la société LECUYER SIRET 678 203 977 000 049,

ARTICLE 2 : Signe ledit avenant ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution du marché et de faire réaliser des travaux complémentaires rendus nécessaires pour la mise en conformité et l'amélioration du centre de Loisirs La Jouerie à Nangis pour un montant de 18 508,76 € HT (dix-huit mille cinq cent huit euros et soixante-seize centimes hors taxes)

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251230-2025-457-AU
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame La Directrice des Services Techniques,
- Société LECUYER.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 23 décembre 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture**

Le

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le

**Le Maire
Nolwenn LE BOUTER**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Référence du marché public 2025-TVX-003

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis

Mme Nolwenn Le Bouter
Maire de Nangis

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ETS LECUYER
11-13 Rue Charles Cordier
77164 Ferrières En Brie
Tél : 01.60.06.28.28
Siret : 678203977000049

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux de réfection de la toiture de l'ALSH « La Jouerie » à Nangis

La consultation initiale est passée suivant une procédure adaptée ouverte sans possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique (article 2.2. du RC).

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Travaux complémentaires à réaliser :

- Travaux de réfection de tête de mur et bardage en zinc
- travaux d'étanchéité en partie courante et sur émergences
- Travaux d'étanchéité sur accessoires et sur ouvrages annexes
- travaux d'étanchéité de tête de mur et bardage en zinc

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251230-2025-457-AU
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

- Modifications introduites par le présent avenant :
 (Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prestations supplémentaires décrites dans le devis n° FC25634 joint en annexe

Modification de la durée du marché public avec une prolongation jusqu'au 31 janvier 2026.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)



Montant du marché initial	Montant	Incidence (taux)
Montant initial en euro HT	164 737,42 €	
Taux de TVA : 20 %	32 947,48 €	
Montant initial en euro TTC	197 684,90 €	
Présent avenant		
Incidence financière en euro HT		11.23%
FC25634	18 508,76 €	
Taux de TVA : 20 %	3 701,75 €	
Incidence financière en euro TTC	22 210,51 €	
Nouveau montant du marché public		
Exprimé en euro HT (Total)	183 246,18 €	
TVA	36 649,24 €	
Exprimé en euro TTC (Total)	219 895,42 €	

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20251230-2025-457-AU
 Date de télétransmission : 30/12/2025
 Date de réception préfecture : 30/12/2025

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

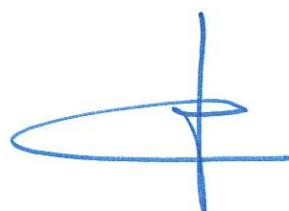
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NANGIS , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251230-2025-457-AU
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251230-2025-457-AU
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025